



## 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN-Construction

Corruption dans l'industrie  
de la construction  
**Une enquête certes,  
mais bien encadrée**



Photo: Clément Allard

La présidente de la CSN, **Claudette Carboneau**, et le président de la CSN-Construction, **Aldo Miguel Paolinelli**, lors de leur comparution devant la Commission de l'économie et du travail le 25 novembre dernier.

## Mot du président

**L**e 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN–Construction, qui a eu lieu le mois dernier à Shawinigan, m’a permis d’accéder à la présidence de la fédération. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m’ont témoigné leur confiance. Un tout nouveau comité exécutif a été mis en place. Je tiens à remercier les élus sortants, et en particulier Alain Mailhot, pour le travail accompli.

Nous avons devant nous des défis de taille, dont le plus immédiat est certes celui de mener à terme les négociations pour le renouvellement des conventions collectives 2010–20013.

Pour une deuxième fois consécutive, c’est l’Alliance syndicale qui est assise aux tables pour négocier avec les parties patronales les conditions de travail touchant l’ensemble des 140 000 travailleuses et travailleurs de la construction (voir texte en page 10).

Par ailleurs, nous avons été confrontés aux allégations de collusion et de corruption impliquant des entrepreneurs de la construction, des fonctionnaires et des politiciens. Notre position, présentée en commission parlementaire le 25 novembre à Québec (voir texte en page 11), a été très claire à ce sujet : la CSN–Construction a joint sa voix à celles des citoyens et des organisations qui ont demandé la tenue d’une commission d’enquête publique pour investiguer et faire toute la lumière sur la situation qui prévaut dans cette industrie. La criminalité n’est qu’un aspect. Il y a plus. Nous croyons que pour avoir un climat sain dans nos milieux de travail, le gouvernement doit s’investir d’une manière plus énergique dans la lutte contre le travail au noir et se pencher sérieusement sur les problèmes créés par les règlements de placement et la référence de la main-d’œuvre dans l’industrie de la construction. L’intimidation et la discrimination des ouvriers et des ouvrières sont monnaie courante dans certains chantiers de construction, notamment sur la Côte-Nord.

Voilà quelques éléments du programme des prochains mois qui attendent les élus, les militants et les membres de la CSN–Construction, sans oublier l’important dossier de la santé et de la sécurité sur les chantiers.

Nous allons travailler d’arrache-pied pour atteindre nos objectifs. Qui plus est, les droits et la dignité des travailleurs et des travailleuses sont au cœur de nos engagements. C’est la seule manière de mener une véritable action syndicale.

Au nom du comité exécutif de la fédération, des syndicats régionaux et de tous les salarié-es de la CSN–Construction, je vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2010.



**Aldo Miguel Paolinelli**

**Aldo Miguel Paolinelli**



## Salut Michel!

**Michel Crête**, conseiller syndical au Service des communications de la CSN, vient de prendre sa retraite après 28 ans de loyaux services au sein de la centrale. Michel est bien connu à la CSN–Construction puisqu’il a de tout temps, de près ou de loin, collaboré à informer les membres de la fédération, notamment par *Le Bâtitseur* dont il assumait consciencieusement la production. Nous lui souhaitons une retraite... constructive !

## Un nouveau comité exécutif

# Aldo M. Paolinelli à la présidence

Par Sylvio Morin

La CSN–Construction entreprendra ses changements de structure avec un tout nouveau comité exécutif et principalement avec un nouveau président en la personne de Aldo Miguel Paolinelli, un conseiller syndical de la fédération au bureau de Québec–Chaudière–Appalaches. Il a été élu par acclamation lors du congrès de l'association syndicale qui s'est tenu à Shawinigan du 18 au 21 novembre sur le thème *Au cœur du changement*.

**L**e président sortant, Alain Mailhot, avait annoncé aux congressistes, le matin de la deuxième journée du congrès, qu'il n'entendait pas briguer les suffrages pour un deuxième terme. « J'ai choisi de céder ma place parce que j'ai atteint, au cours de mon mandat, les quatre principaux objectifs que je m'étais fixés, soit de mener à terme la réflexion sur la refonte de la fédération, de donner à la CSN–Construction une place véritable à la table provinciale de négociation des conventions collectives, de régler le dossier des arpenteurs et de préparer une relève », a-t-il confié en entrevue.

Deux autres membres du comité exécutif ont été élus sans opposition, soit le 2<sup>e</sup> vice-président sortant, Pierre Brassard, et Jacques Vary, qui accède au poste de trésorier, siége laissé vacant par Serge Langlois qui s'est présenté à celui de secrétaire. M. Langlois a toutefois été défait par Benoît Fortin.



Les dirigeants du tout nouveau comité exécutif de la CSN–Construction, de gauche à droite : **Pierre Brassard**, 2<sup>e</sup> vice-président, **Jacques Vary**, trésorier, **Aldo Miguel Paolinelli**, président, **Benoît Fortin**, secrétaire général, et **Éric Jobin**, 1<sup>er</sup> vice-président.



Le président sortant, **Alain Mailhot**, et son successeur, **Aldo Miguel Paolinelli**.

Même sort pour le 1<sup>er</sup> vice-président sortant, Jean Myre, qui a dû laisser sa place à Éric Jobin. Par ailleurs, les trois membres de l'actuel comité de surveillance, Yves Cloutier,

Bertrand Gauthier et Réal Ferland ont été réélus alors que Fernand Joyal et Jacques Parker sont devenus substituts.



Les membres du comité de surveillance, de gauche à droite : **Réal Ferland**, **Bertrand Gauthier**, **Yves Cloutier**; et les substituts : **Jacques Parker** et **Fernand Joyal**.

# Restructuration de la CSN-Construction

## Des changements par étapes

Les délégué-es du congrès 2009 de la CSN-Construction ont travaillé très fort en atelier pour examiner à fond les 24 recommandations du cahier sur la restructuration de la fédération, mais ont aussi fait valoir en séance plénière que ces changements devaient se faire avec prudence, sans précipitation, par étapes et en consultant davantage les membres.



Une soixantaine de délégué-es ont pris part au 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN-Construction qui a eu lieu en novembre dernier à Shawinigan. Ils ont principalement débattu d'une vingtaine de recommandations visant la restructuration de la fédération syndicale.

**C'**est ainsi que la toute première recommandation, proposant qu'à l'intérieur de la structure de la fédération soient créées des unités de métiers, d'occupations ou de spécialités ayant pour but de développer un sentiment d'appartenance et d'intérêt commun, a été amendée afin qu'elle puisse faire l'objet d'un plan de travail précis qui devra être accepté en conseil fédéral avant d'en faire toute promotion. En conséquence, un laissez sur table a été adopté pour les cinq recommandations suivantes qui découlaient de la première.

Les congressistes ont également appuyé la préparation d'un plan d'action concernant la référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, mieux connue sous le nom de « placement », que l'on dit être « le nerf de la guerre » dans ce secteur d'activité.

La recommandation proposant « que la CSN-Construction prenne acte de l'importance d'avoir des délégués de chantier sur les chantiers... et donne, de façon régulière, la formation de délégué de chantier à ses militants, lesquels pourront alors exercer efficacement leur rôle et fonction tel que définis à l'article 86 de la Loi R-20. » a aussi passé la rampe.

Les membres de la fédération ont également adopté un nouveau logo monochrome noir reprenant le chaînon de la CSN avec la simple mention « construction » dessous, logo que l'on peut voir à la une du présent magazine.

Au plan régional, les syndicats doivent développer un plan de travail visant à mettre en place une structure de militants pour améliorer la visibilité sur les chantiers, en appui aux conseillers syndicaux dans le respect de leur convention collective.

De plus, la fédération devra recruter des militants dans toutes les régions afin de soutenir les conseillers syndicaux lors des rencontres d'étudiants. Les critères de sélection de ces militants sont la disponibilité, la stabilité et la facilité d'élocution.

Aussi, afin d'économiser des milliers de dollars, les délégué-es ont endossé une recommandation afin que la fédération continue ses démarches en vue d'éliminer ou, à défaut, de limiter le plus possible la distribution d'objets promotionnels. La CSN-Construction proposera à cet effet une entente visant l'ensemble des associations syndicales.

Par ailleurs, 5 des 24 recommandations n'ont pu être traitées en séance plénière. Elles feront l'objet de discussions et d'un vote lors d'un prochain conseil fédéral.

Enfin, il va de soi qu'il a été confié au comité exécutif d'assurer le suivi des propositions adoptées au congrès et d'élaborer un plan de travail qui en assure la mise en application au cours du prochain mandat. Le comité exécutif fera rapport de l'évolution des travaux au bureau fédéral et au conseil fédéral.

Pour soutenir l'économie du Québec

# La construction demeure le fer de lance

La construction demeure encore le fer de lance pour soutenir l'économie du Québec en cette période de turbulence, principalement en raison des investissements publics qui représentent près de 70% des capitaux non résidentiels dans le secteur.

**C'**est un des principaux constats qu'a livré dans son rapport d'activités le coordonnateur de la CSN-Construction, Éric Morin.

La Commission de la construction du Québec, pourtant conservatrice dans ses perspectives rappelle M. Morin, prévoit que l'industrie de la construction continuera sur



Le coordonnateur de la CSN-Construction, **Éric Morin** (à gauche), et le trésorier sortant, **Serge Langlois**.

sa lancée de 2008 et s'attend à ce qu'un volume de plus de 132 millions d'heures travaillées soit réalisé en 2009.

Au sujet de la négociation 2006-2007, le coordonnateur s'est dit très fier des gains substantiels obtenus pour la majorité des objectifs identifiés par nos membres. « Une grande partie de la négociation a porté sur des demandes que jamais la FTQ-Construction n'avait amenées. Les résultats de cette négociation ont bien démontré notre expertise dans le secteur », a-t-il indiqué.

Il précise que la nouvelle ronde de négociation se déroulera dans une « conjoncture très particulière et un environnement instable et volatile » et qu'elle devra permettre « de nous enrichir de nos expériences ». Ainsi, il se réjouit que les questions de la santé et de la sécurité soient inscrites comme revendications prioritaires dans le cahier des demandes de l'Alliance syndicale, ce qui n'avait pu être réalisé lors de la précédente négociation.

La CSN-Construction souhaite que la référence de la main-d'œuvre devienne éventuellement une responsabilité de la CCQ. En attendant, un plan de travail a été adopté

par le bureau fédéral et l'équipe de la fédération. Il vise à rallier un nombre suffisant d'associations syndicales et patronales, et un bon nombre d'administrateurs de la CCQ, pour faire en sorte qu'il sera très difficile pour les associations récalcitrantes d'être publiquement contre.

## États financiers et prévisions

De son côté, le trésorier de la fédération, Serge Langlois, a révélé les états financiers 2006-2009.

Pour la période de 36 mois se terminant le 30 juin 2009, les dépenses ont atteint 19 493 018 \$, alors que les prévisions de départ les chiffraient à 16 635 369 \$.

La fédération aurait terminé l'exercice financier triennal avec un surplus de 355 035 \$, mais la dépense exceptionnelle de 441 232 \$ pour la campagne de maraudage du printemps dernier a entraîné un déficit de l'ordre de 86 197 \$. « Le maraudage est une opération qui coûte extrêmement cher », a fait remarquer le trésorier.

Il a aussi précisé qu'au chapitre des revenus divers, la fédération avait obtenu des



► sommes plus importantes que prévues de la part du Service de syndicalisation de la CSN de même qu'une subvention de 81 220 \$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Par ailleurs, le comité de surveillance a lancé un cri du cœur en demandant au comité exécutif de ventiler davantage les postes de dépenses et d'indiquer dans les procès-verbaux les décisions qui autorisent le dépassement de coûts au budget. Enfin, les délégué-es ont adopté des prévisions budgétaires pour la période 2009-2012. Celles-ci dépassent les 20 millions de dollars.

### Régime de rentes

Lors de son passage au congrès, l'actuaire de la CSN, Nathalie Joncas, a pour sa part fait état des difficultés de rendement du régime supplémentaire de rentes des employés de la construction du Québec.

Elle prévoit un déficit non composé de 403 millions de dollars au 31 décembre 2010, si bien qu'il faudra inévitablement envisager soit la hausse des cotisations patronales soit des baisses de bénéficiaires, sinon la situation ne fera qu'empirer et les rendements, déjà faibles et fluctuants, seront pour ainsi dire nuls.

## Syndicalisme

# La France vit une période transitoire

**Partout dans le monde, et ce, depuis plusieurs années, l'adhésion aux syndicats connaît une baisse importante, et la France n'y échappe pas. Le syndicalisme dans ce pays vit présentement une période transitoire depuis que le gouvernement de Nicolas Sarkozy a adopté, en août 2008, une nouvelle loi qui vise à réaffirmer la légitimité des syndicats quant à leur caractère représentatif.**

**T**el est un des éléments du portrait livré aux congressistes de la CSN-Construction par le conférencier international invité, Fabrice Marion, secrétaire national de la Fédération nationale des salariés de la construction et du bois de la Confédération française démocratique du travail (FNCB-CFDT). Cette organisation représente 72 syndicats CFDT qui, eux, regroupent 1 800 000 salarié-es de branches professionnelles dans la construction, dont le BTP (bâtiment et travaux publics).

La loi interpelle le porte-parole sur l'avenir du syndicalisme en France, puisque le caractère représentatif sera dorénavant mesuré par des élections professionnelles dans les entreprises.

Notons que dans le secteur de la construction en France – une industrie de 265 milliards de dollars par année comptant 400 000 entreprises –, le tiers des travailleuses et des travailleurs n'a pas de représentation syndicale.

Le BTP compte quelque 1 459 000 salariés et génère entre 3 et 4 millions d'emplois indirects. Alors que 12% des femmes se retrouvent dans des métiers de la construction, seulement 1,6% d'entre elles travaillent dans les faits, une proportion semblable à celle du Québec.

Au chapitre des lois et règles du travail, la France compte un Code du travail ainsi que des conventions collectives qui regroupent toutefois les travailleurs par branche professionnelle.

Le salarié occupe un emploi avec un contrat de durée indéterminée ou détermi-

née ou encore sur une base intérimaire, mais en France, le droit de rappel n'existe pas. « Aussi, contrairement au Québec, nous ne faisons pas de placement de travailleurs, ceci pour des raisons culturelles qui se rapportent à l'histoire du syndicalisme chez-nous », a précisé M. Marion.

Le secrétaire national a par ailleurs déploré le fait que 30 % des personnes qui



**L'industrie de la construction en France s'est relativement bien tirée d'affaires, lors de la dernière crise économique, comparativement à d'autres secteurs d'activité, mais il y a quand même eu un ralentissement, a fait savoir Fabrice Marion.**

meurent d'un accident de travail en France proviennent du BTP. « De nos jours, c'est inadmissible », a-t-il souligné. Enfin, lorsqu'il a mentionné l'existence d'une caisse des intempéries, qui permet de payer des salariés ne pouvant travailler par journée de mauvais temps (cela pour réduire le taux d'accidents sur les chantiers), l'idée a semblé plaire à tous les congressistes présents. Cela fera-t-il partie des revendications de la prochaine négociation? C'est à suivre.



**CSN  
CONSTRUCTION**

**Voici le nouveau logo  
de la CSN-Construction adopté  
lors du congrès de Shawinigan.  
Il n'y a qu'une seule version  
monochrome noire.**

# Asphalter, une épreuve d'endurance

Par Michel Crête



Les jours de chaleur extrême, on n'arrête pas les travaux de pavage sur une route. C'est en continu.

(Article paru dans *Perspective CSN* d'octobre 2009)

Avant de prendre la route des vacances, cet été, il fallait compter sur les nombreux travaux en cours. Le Québec est un vaste chantier! S'il vous arrive de pester parce que vous êtes ralentis par ces travaux, dites-vous que ce n'est rien comparativement à ce que subissent ceux qui revêtent vos routes de bitume. *Perspectives CSN* a rencontré les travailleurs de l'asphalte de deux différents chantiers : l'un sur la route 155 en Mauricie et l'autre au port de Montréal.

Photos: Alain Chagnon

« **T**ravailler sur l'asphalte, ce n'est pas banal. Bien au contraire! De longues journées de travail, à la grosse chaleur, dans les vapeurs d'asphalte. Ce n'est pas évident. » Ce n'est pas un travailleur de l'asphalte qui le dit. C'est Richard L'Heureux, briqueteur depuis 1978 et militant de la CSN-Construction à Montréal. « Je leur lève mon chapeau! »

C'est bien connu, pour effectuer des travaux d'asphaltage, il doit faire chaud et beau. Quand il pleut, on n'étend pas de l'asphalte. « La semaine normale de travail est de 50 heures, 10 heures par jour. Mais ils font beaucoup plus d'heures que ça. Et avec l'été pluvieux qu'on a eu, ils ont fait des journées beaucoup plus longues », explique Claude Roberge, conseiller syndical de la CSN-Construction, lui-même un ancien travailleur de l'asphalte.

## Trois-Rives

12 août : une équipe de 8 à 10 travailleurs de la compagnie Continental (division de DJL) œuvre au pavage de la route 155 à Trois-Rives (Grande-Anse) entre Shawinigan et La Tuque le long de la rivière Saint-Maurice. Le paysage est enchanteur. Il est 11 h. Avant même de calculer le facteur humidex, il fait déjà 29 °C. À 13 h 30, le thermomètre indique 33°. Ouf!

« Pour travailler sur l'asphalte, ça prend une très bonne santé. Il fait chaud. Le soleil plombe. Il y a des vapeurs d'asphalte », explique Jacques Montgrain, opérateur de paveuse possédant 28 ans d'expérience dans la construction. « Dans ce métier-là, il faut avoir de la tolérance, de l'endurance à la chaleur. En plus de la chaleur ambiante, il faut vivre avec la chaleur radiante et le facteur humidex », ajoute Éric Bordeleau, un racleur-visseur (manœuvre spécialisé). Affichant six ans de service, il s'affaire sur la

table (lisseuse) à déterminer la couche d'asphalte nécessaire, à l'égaliser et à effectuer la finition. « Dans de telles conditions, la température peut dépasser les 60° », indique Claude Roberge.

« Ça prend de la patience également. C'est un métier de précision. Il faut que l'asphalte soit au niveau », selon Alain Beaulieu, chef d'équipe et racleur-visseur ayant 26 ans de métier. « L'asphalte doit être bien égalisé pour permettre, entre autres, un bon écoulement de l'eau et éviter la création, éventuellement, d'un dos d'âne sur la route qui fera rager les automobilistes. Sinon, ce sont les travailleurs qui seront blâmés », spécifie Claude Roberge.

De plus, dit-il, en cas de variation dans l'asphalte, la compagnie se verra imposer une amende. L'asphalte doit être vraiment lisse. C'est un facteur qui met une pression énorme sur les travailleurs.

► « Et puis le soir, quand t'arrives à la maison, tu ne prends pas une marche avec ta blonde... de dire avec un brin d'humour Alain Beaulieu. T'as marché toute la journée! Tu prends une bonne bière, tu relaxes. » « On marche longtemps à la chaleur, c'est dur pour les pieds. Et on est souvent courbé, c'est dur pour le dos », nous lance un autre travailleur.

Les jours de chaleur extrême, on n'arrête pas les travaux de pavage sur une route. C'est en continu. Les camions d'asphalte attendent d'être déchargés de leur cargaison pour retourner à l'usine se faire remplir et revenir rapidement alimenter les travailleurs en asphalte.

« Ce matin, quand j'ai commencé, 20 camions attendaient. Dix, 12, 13, 14 heures de travail par jour, c'est *steady*. À l'occasion, tu peux même faire 18 heures par jour. Le soir, on est brûlé. Hier soir, je suis arrivé à la maison à 8 h 30. À 9 h 45, tu vas te coucher. Tu dois te lever à 3 h 30, 4 h ou 4 h 30 le lendemain matin pour être sur le chantier à l'heure », explique Jacques Montgrain.

Comme il s'agit d'un travail en continu et que les camions font la file, on comprendra que prendre une pause sur des travaux routiers, même par grande chaleur, relève du tour de force. On prend une bouchée sur le pouce, souvent en travaillant. Les toilettes portatives se faisant très rares, ça complique la vie côté hygiène.

On a déjà vu dans le passé, des travailleurs s'évanouir pour cause de coup de chaleur. Bien sûr, au fil des ans, on a amélioré la machinerie et les travailleurs boivent régulièrement de l'eau pour s'hydrater. Afin de réduire l'exposition de ceux-ci aux vapeurs de l'asphalte, les paveuses sont dotées de cheminées et de ventilateurs captant et évacuant ces substances nocives. Mais, parfois, le facteur vent peut jouer de mauvais tours...

Il y a encore place à amélioration. Comment? Quoi? Respect des pauses? Pauses plus nombreuses? Un nouveau bitume dégageant moins de vapeurs? Est-ce possible? On a le droit de rêver! De revendiquer même!

Parmi les travailleuses et les travailleurs à subir les inconvénients de températures élevées, il y a ceux de l'asphalte qui, pour parer aux coups de chaleur, revendiquent plus de pauses ou, à tout le moins, le respect de ces dernières.



### Port de Montréal

Le 25 août : hangar numéro 10, port de Montréal. Une équipe de la compagnie Giuliani de Laval s'active depuis 7 heures du matin à paver une voie qui longe un canal. Quoique semblables à ceux effectués sur une route, les travaux ici diffèrent quelque peu.

La couche d'asphalte posée doit être plus épaisse et la roche utilisée plus grosse en raison de la circulation régulière de nombreux véhicules lourds. En effet, des grues et des camions-remorques transporteront sur cette voie des conteneurs comprenant des biens de consommation qui seront acheminés au



Au port de Montréal, une équipe s'active depuis 7 heures du matin à paver une voie qui longe un canal.

Québec, voire en Amérique du Nord. Pour empêcher les travailleurs et l'asphalte de tomber à l'eau, on a aussi installé des garde-fous. À l'occasion de travaux à proximité du bassin, les travailleurs portent des gilets de sauvetage. Ici, les travailleurs semblent avoir accès plus facilement à des pauses. Mais là encore, le travail est dur, très dur.

Militant au comité des travailleurs de l'asphalte de la CSN-Construction, Robert Giguère travaille dans la construction depuis 20 ans, dont les 15 dernières années sur l'asphalte. « Ça



Robert Giguère

prend beaucoup de patience, dit-il. Parfois les machines vont très vite, trop vite pour le racleur en arrière. Le donneur d'ouvrage voudrait que ce soit fini avant même qu'on ait commencé. Il veut que ça se fasse le plus rapidement, possiblement pour éviter de payer le monde en heures supplémentaires. Mais, en même temps, il faut prendre le temps de faire *une bonne job*.

« On n'a pas le choix. Pour faire de l'asphalte, ça prend de la chaleur. Il faut qu'il fasse chaud », observe-t-il lui aussi. En cas de chaleur extrême, Robert Giguère et plusieurs autres travailleurs que nous avons rencontrés croient également que les pauses devraient être obligatoires. Qui sait, ça viendra peut-être... D'ailleurs, grâce aux interventions de Robert Giguère, la paveuse à l'action au port de Montréal est munie d'un équipement qui a permis de réduire de moitié l'émission des vapeurs d'asphalte, nous ont dit avec fierté ses camarades de travail.

Le militant syndical a aussi attiré notre attention sur des conditions dont on a peu parlé jusqu'ici. « Des fois, on travaille de nuit. Même si c'est éclairé, on voit mal le travail qui est fait. C'est plus dangereux. C'est plus risqué aussi pour ceux qui travaillent de jour et qui acceptent de rentrer de nuit. La fatigue... » Comme plusieurs autres, Robert Giguère voudrait aussi que les employeurs contribuent plus pour l'achat des bottes de travail. « Sur l'asphalte, les



**Au fil des ans, on a amélioré la machinerie et les travailleurs boivent régulièrement de l'eau pour s'hydrater. Afin de réduire l'exposition de ceux-ci aux vapeurs de l'asphalte, les paveuses sont dotées de cheminées et de ventilateurs captant et évacuant ces substances nocives.**

bottes s'usent rapidement », nous dit-il, en montrant une paire de bottes dégoulinantes d'asphalte.

### **Franche camaraderie**

Malgré des conditions très difficiles, les travailleurs rencontrés sur la route 155 en Mauricie et au port de Montréal aiment leur travail. Ils en mangent, si on peut dire. « C'est vrai. T'arrives chez vous à 8 h 30 le soir. T'as pas pris ta douche. T'as pas soupé. Mais j'lâcherais pas ça ! » de confier Alain Beaulieu. Il n'est pas le seul à penser ainsi. C'est un sentiment partagé par tous les autres travailleurs. Il y a peut-être une explication à cela. « Ça prend un bon esprit d'équipe. Ce n'est pas *une job* que tu fais tout seul. Tout le monde a besoin de tout le monde. C'est ça qui permet de faire un bon travail dont on est fier », de conclure Robert Giguère. En effet, sur ces deux chantiers, nous avons observé une chimie entre les travailleurs, un esprit d'équipe à toute épreuve, une franche camaraderie. Ces fac-

teurs contribuent certainement à ce qu'ils soient fiers du travail accompli. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne souhaitent pas des améliorations. Loin de là !

### **En route pour les négociations**

Certains croient que les travailleurs de l'asphalte sont les grands oubliés de la construction en raison des conditions très difficiles dans lesquelles ils exercent leur métier. Mais cette situation pourrait bien changer. En plus des revendications communes à l'ensemble des travailleurs de l'industrie, la CSN-Construction entend profiter de la prochaine ronde des négociations (2009-2010), à laquelle elle participe en alliance syndicale, pour améliorer leur sort. Tout comme elle compte bonifier également les conditions de travail des charpentiers-menuisiers, des hommes de fond et des foreurs-boutefeux, ainsi que compléter le grand bout de chemin parcouru par les arpenteurs lors des dernières négociations.

## L'Alliance syndicale négocie avec confiance et expérience



Photo : Michel Giroux

C'est au début de décembre que les représentants de l'Alliance syndicale ont déposé les demandes des travailleuses et des travailleurs auprès des associations patronales. Les négociations commenceront à proprement parler en janvier 2010.

**Par Éric Morin**

*Coordonnateur de la CSN-Construction*

La période de maraudage de l'été 2009 a confirmé l'Alliance syndicale comme étant le seul agent habilité à négocier les conventions collectives dans l'industrie de la construction. Formée de la CSN-Construction, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction - International, de la CSD Construction et d'un tout nouveau partenaire, le Syndicat québécois de la construction (SQC), elle représente plus de 58 % des travailleuses et des travailleurs de l'industrie. Ainsi, l'Alliance s'est réunie à quelques reprises pour discuter du fonctionnement le plus approprié quant aux défis qui se posent à nous et pour définir nos demandes communes. Fin octobre, l'Alliance a signé les protocoles de négociation avec les associations patronales puis a déposé ses demandes communes lors de deux journées de rencontre au début du mois de décembre.

L'utilisation de moyens d'appui à la négociation, comme l'information, se fera plus facilement en raison de l'expérience de la dernière négociation.

Nous entamons cette ronde de négociation dans une conjoncture économique préoccupante alors qu'il est difficile de savoir si la crise est bel et bien terminée.

Toutefois, la Commission de la construction du Québec (CCQ) prévoit qu'en 2009, l'industrie continuera sur sa lancée de l'année précédente, soit plus de 133 millions d'heures travaillées. En 2010, ce volume devrait atteindre les 137 millions. Il faut comprendre qu'en cette période de turbulence, les différents paliers gouvernementaux ont énormément contribué à soutenir l'économie du Québec avec des programmes dans le secteur de la construction. Ainsi, les investissements publics ont représenté près de 70 % des investissements non résidentiels.

De plus, nous pouvons nous attendre, à court terme du moins, à une très bonne performance de notre industrie, compte tenu des grands projets de construction de deux centres hospitaliers universitaires, des travaux d'infrastructures qui se poursuivent en peu partout au Québec, de même qu'en raison des projets hydroélectriques qui sont déjà en cours.

Un des principes généraux qui nous guidera lors de ces négociations est celui de l'équité. Nous revendiquons donc une augmentation des taux de salaire des travailleurs de l'industrie, qui ont droit, eux aussi, au partage de la richesse. Nous demandons également la correction des disparités entre ces taux. De plus, la santé et la sécurité au travail constitueront notre priorité dans les demandes non pécuniaires.

Pour le régime de retraite, nous devons chercher des solutions qui permettront d'y apporter les modifications nécessaires afin que les employeurs assument une partie du déficit, particulièrement sur la portion qui concerne le régime avant 2005.

En février dernier, à Drummondville, les comités de métiers et d'occupations ont grandement contribué à développer le cahier des demandes syndicales. Ils seront encore sollicités cet hiver à ce sujet. Nous souhaitons établir une liaison à la grandeur du Québec entre les membres de ces divers comités pour nous assurer d'atteindre nos objectifs lors de cette négociation.

Quant à l'agenda des rencontres, nous avons convenu avec les associations patronales d'entamer les négociations à proprement parler au début de janvier, avec comme visée d'en arriver à un règlement pour le 30 avril prochain. Les demandes des employeurs qui nous ont été présentées en décembre comportent - rien d'étonnant - d'importants reculs, qui varient d'un secteur à l'autre. Nous devons nous tenir debout, comme nous l'avons toujours fait, pour nous assurer que nos membres puissent obtenir des gains avec le renouvellement de leur nouveau contrat de travail.

# Commission parlementaire sur le projet de loi n° 73

## Une enquête sur l'octroi des contrats

Par Michelle Filteau

« **C**e n'est pas une enquête sur les relations de travail comme à l'époque de la Commission Cliche dont nous avons besoin, mais une enquête sur le processus d'octroi de contrats et sur les liens qu'entretiennent les entreprises transigeant avec les administrations publiques, les politiciens de même que les partis politiques. »

Tel est l'essentiel du message livré conjointement, le 25 novembre dernier, par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la CSN-Construction, Aldo M. Paolinelli devant la Commission de l'économie et du travail qui étudiait le projet de loi n° 73, intitulé Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction.

Le mandat de la commission d'enquête ne doit pas stigmatiser l'industrie de la construction, ont indiqué les porte-parole syndicaux. Il y a lieu de faire la lumière sur l'ensemble des projets des administrations publiques, notamment sur le rôle que jouent divers consultants qui agissent en périphérie ou en dehors des activités de construction comme, par exemple, les firmes d'ingénieurs et d'avocats, d'informatique, de communication et d'environnement.

La Confédération des syndicats nationaux et la CSN-Construction croient qu'il est dans l'intérêt de la population de lutter contre la criminalité sous toutes ses formes dans l'industrie de la construction. Le projet de loi n° 73 constitue un bon pas en avant, mais cela n'est pas suffisant. Pour la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, tant qu'une véritable commission d'enquête ne sera pas mise sur pied, les problèmes de collusion et de corruption resteront entiers.

« Si on ne pose pas le bon diagnostic, on ne pourra prescrire le bon remède. Le gouvernement doit écouter le concert de voix réclamant une enquête publique, exhorte la présidente de la CSN. Il n'est pas question ici d'une joute politique, mais bien d'une question d'intérêt public. Il est inadmissible que, dans une société libre et démocratique, des individus et des entreprises conspirent ensemble pour tirer avantage du bien commun. Il y a urgence d'effacer l'ardoise et de redonner à toute cette industrie ses lettres de noblesse. »

### Lutter contre le travail au noir

La CSN croit par ailleurs qu'il faut systématiser la lutte contre le travail au noir. En cette période de difficultés économiques, le gouvernement du Québec doit envoyer un signal fort qu'il ne tolérera plus ce type d'évasion fiscale en augmentant les effectifs du ministère du Revenu afin de contrer ce fléau.

Des travailleurs au noir et des entrepreneurs fautifs continuent de se faufiler sans encourir la moindre accusation de la part de la Commission de la construction du Québec (CCQ), parce que certaines dispositions du règlement relatif à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction ne sont pas appliquées. Ces dernières stipulent que l'employeur doit attribuer un numéro d'embauche à tout salarié dès son embauche et en aviser la CCQ immédiatement.

« Lorsqu'une personne qui travaille au noir pour un entrepreneur se fait aborder par la CCQ afin de vérifier si elle a sa carte de compétence et depuis quand elle travaille sur le chantier, elle n'a qu'à montrer sa carte et affirmer qu'elle a commencé le matin même ou au début de la semaine, personne ne peut prouver le contraire. Par la suite, l'employeur n'a qu'à déclarer à la CCQ qu'il a embauché ledit salarié à la date précisée par le

travailleur et le tour est joué », d'expliquer le président de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli.

C'est que le règlement doit être renforcé de façon à ce qu'aucun travailleur ne puisse être embauché avant que l'employeur ne reçoive un numéro d'embauche de la Commission de la construction du Québec.

### Civiliser la question du placement

Finalement, la CSN et la CSN-Construction croient que le temps est venu pour le gouvernement de boucler ce dossier en engageant une vaste réflexion sur la question du placement dans l'industrie et en confiant à un forum crédible, comme le Comité consultatif de la main-d'œuvre et du travail, le soin de rédiger un avis sur la question. « Si on souhaite vraiment dissiper toutes tentatives de mainmise sur la liberté syndicale, si on souhaite éviter toutes possibilités de privilèges ou de conflits d'intérêts, il faut aller de l'avant et examiner toute la question du placement. Il en va du droit au travail et de la liberté d'association de milliers de travailleuses et de travailleurs ainsi que de l'intégrité même de toute l'industrie », de conclure la présidente de la CSN.



**Les bureaux de la CSN-Construction**  
**À votre service partout au Québec**

**Abitibi-Témiscamingue**

1 800 463-1312

**Bas-Saint-Laurent-Gaspésie**

1 800 463-2762

**Côte-Nord**

1 800 561-9824

**Estrie**

1 800 667-7572

**Îles-de-la-Madeleine**

1 800 363-6331

**Lanaudière**

1 800 463-3629

**Laurentides**

1 800 463-3629

**Mauricie-Bois-Francs**

1 800 667-7572

**Montérégie**

1 800 463-3629

**Montréal**

1 800 463-3629

**Outaouais**

1 800 463-1312

**Québec-Chaudière-Appalaches**

1 800 363-6331

**Saguenay-Lac-Saint-Jean**

1 800 561-9824

[www.csnconstruction.qc.ca](http://www.csnconstruction.qc.ca)

**Pour vous rendre disponible à l'emploi,**  
**un seul numéro de téléphone partout au Québec :**

**1 888 598-2044**

**Le Bâtitteur**

**Production**

Service des communications  
de la CSN, pour la CSN-Construction

**Textes**

Michel Crête, Michelle Filteau,  
Éric Morin, Sylvio Morin

**Photographies**

Clément Allard, Alain Chagnon,  
Michel Giroux, Raynald Tardif

**Conception graphique**

Jean Gladu et Sophie Marcoux

**Impression**

Opale Impression

**Distribution**

Distribution-CSN

**Tirage**

25 000 exemplaires

P.P. 40064900



2100, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2K 4S1

Téléphone : 514 598-2044

**Courriel**

[sec-montreal@csnconstruction.qc.ca](mailto:sec-montreal@csnconstruction.qc.ca)